Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260313-D11DFB_MAR26-DE

Direction des Finances et du Budget / JFM

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2026

(ordre du jour du 27 février 2026)

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA RENOVATION DE 40 LOGEMENTS A FOUGERES AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Rapporteur : Arnaud BRIDER

FOUGERES HABITAT sollicite la Ville de Fougères pour une garantie d'emprunt concernant la rénovation de 40 logements à plusieurs adresses à Fougères situés rue de la Roulais et avenue Georges Pompidou.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Dépenses (TTC) :	**TOTAL**	**Recettes (TTC) :**	**TOTAL**
Coût des travaux du bâtiment	2 117 500,00 €	CEE et dégrèvement TFPB	30 000,00 €
Honoraires(études, coordination)	182 117,10 €	Prêt CDC (PLUS, PLAI, Booster)	1 100 000,00 €
Honoraires(frais de gestion)	- €	Fonds propres Fougères Habitat	1 169 617,10 €
TOTAL	**2 299 617,10 €**		**2 299 617,10 €**

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Type de prêt :	PAM
Contrat de prêt n°	183101
Identifiant de la ligne de Prêt	57055997
Montant du prêt :	1 100 000 E
Durée totale du prêt :	25 ANS
Index	LIVRET A
Marge fixe sur index	0,60 %
Taux :	0,20 %
Echéances :	*annuelle*

*Le garant accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes les sommes dues en principal à hauteur de **100 %** (quotité garantie) augmentées dans la même proportion de tous les intérêts.*

Signé électroniquement par délégation par Louis FEUVRIER le 16/03/2026 17:54:58

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260313-D11DFB_MAR26-DE

Le conseil Communal :

Vu le rapport établi par : la commission des Finances, ressources humaines et organisation des services, de répondre favorablement à cette demande de garantie d'emprunt et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise en jeu de la garantie et à intervenir à la signature du présent contrat de prêt.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 183101 en annexe signé entre : FOUGERES HABITAT OPH DU PAYS DE FOUGERES ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

DELIBERE

Article 1 :

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE FOUGERES accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1100000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 183101 constitué de 1 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1100000,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :
Certifié exécutoire,

A ....., le .....

Civilité :

Nom / Prénom :

Qualité :

Cachet et Signature :

Signé électroniquement par délégation par Louis FEUVRIER le 16/03/2026 17:54:58

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260313-D11DFB_MAR26-DE

ADOPTE - 2 ABSTENTIONS (Mme D'ORSANNE, Mme LOOTEN)

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères, le 13 mars 2026
Le Maire,



Signé électroniquement par : Louis FEUVRIER
Le 2026-03-16T17:54:59+01:00